

DECISION

**Décision DP2020-21 – DECISION PORTANT SUR LA LIBERATION DU DEPOT DE GARANTIE
VERSE PAR LA SOCIETE NESHAMA MUSIC pour le 5 rue de Rome à Rosny-sous-Bois**

LE PRESIDENT,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 59,

VU le décret n°2015-1662 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Noisy-le-Grand,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-10,

VU le code de commerce et, notamment, ses articles L145-1 et suivants,

VU la délibération du Conseil de territoire CT2019/05/28-01 en date du 28 mai 2019, portant délégation d'attributions du Conseil de Territoire au Président pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

CONSIDERANT la convention d'occupation au sein de la pépinière de Rosny-Sous-Bois signée le 1^{er} décembre 2017 pour une période de 48 mois,

CONSIDERANT l'état des lieux de sortie réalisé le 10 décembre 2019.

CONSIDERANT la nécessité de procéder à la libération de toute somme versée au titre du dépôt de garantie,

DECIDE

Article 1 : De procéder à la libération du dépôt de garantie versé par la Société NESHAMA MUSIC dont le montant s'élève à 1 380,00€,

Article 2 : Un compte-rendu de la présente décision sera effectué lors du prochain Conseil de territoire.

Article 3 : Un exemplaire de la présente décision sera relié au registre des délibérations territoriales.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis,
- Madame le Trésorier principal de Montfermeil,
- Monsieur le Directeur général des services.

Fait à Noisy-le-Grand, le ... **03 FEV. 2020**

Affiché - Notifié le

03 FEV. 2020

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil sis 7, rue Catherine Puig à Montreuil (93558). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet www.telerecours.fr.



Le Président,

Claude CAPILLON